

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

Fiche du 20/11/2015, révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: HYSO 99

Code commercial: P20000A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Solvant

Nettoyant

Utilisation industrielle

Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOCOMORE S.A.S.

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26

Distributor: Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Bernhard-Wicki-Straße 7 - 80636 München - Deutschland - Tel: +49 (0)89 20 70 28 83 - Fax: +49 (0) 89 88 91 98 16

Distributor: Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +34 917 693 962 - Fax: +34 902 908 966

Distributor: MagChem Inc. 1271, rue Ampère, suite 101, Boucherville, QC, J4B 5Z5 Canada - Tel: 1-450 641 8500 - Fax: 1-450 655 1717

Distributor: Socomore Trading Shanghai - 355 East Kang Qiao Road - Kang Qiao Industrial Zone - Pudong - 201315 Shanghai - Tel: 862158131133 - Fax: 862158131933

Dystrybutor : SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +48 (22) 486 084 41 14 - Fax : +48 (22) 621 61 09

Distributor/Manufacturer: Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59

Association/Organisation : INRS

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

propane-2-ol

n-hexane

cyclohexane

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Le produit contient

également :

Allergènes :

Agents conservateurs:

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non disponible ou non applicable

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 90%	HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS	EC: 920-750-0 REACH No.: 01- 2119473851 -33	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.8/3 STOT SE 3 H336 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 EUH066
>= 1% - < 3%	propane-2-ol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01- 2119457558 -25	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 1% - < 3%	n-hexane	Numéro 601-037-00-0 Index: CAS: 110-54-3 EC: 203-777-6	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.7/2 Repr. 2 H361 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.9/2 STOT RE 2 H373 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.8/3 STOT SE 3 H336 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 3%	cyclohexane	Numéro 601-017-00-1 Index: CAS: 110-82-7 EC: 203-806-2	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.8/3 STOT SE 3 H336 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol - CAS: 67-63-0

- Type OEL: National - LTE: 980 mg/m³, 400 ppm - Remarques: France

- Type OEL: National - LTE: 500 mg/m³ - Remarques: DFG, Y - Germany

- Type OEL: National - LTE: 400 ppm - STE: 500 ppm - Remarques: United Kingdom

- Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 200 ppm - STE: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

n-hexane - CAS: 110-54-3

- Type OEL: National - LTE(8h): 72 mg/m³, 20 ppm - Remarques: FRANCE - Note R3 - INRS TMP N° 59, 84

- Type OEL: National - LTE(8h): 180 mg/m³, 50 ppm - Remarques: GERMANY

- Type OEL: UE - LTE(8h): 72 mg/m³, 20 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

- Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 50 ppm - Remarques: Skin, BEI - CNS impair, peripheral neuropathy, eye irr

cyclohexane - CAS: 110-82-7

- Type OEL: National - LTE(8h): 700 mg/m³, 200 ppm - Remarques: GERMANY

- Type OEL: National - LTE(8h): 700 mg/m³, 200 ppm - Remarques: FRANCE - INRS TMP N° 84

- Type OEL: UE - LTE(8h): 700 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

- Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 100 ppm - Remarques: CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Lunettes intégrales (NF EN166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

PVA (alcool polyvinylique).

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Masque avec filtre « A1 », couleur marron (NF EN14387)

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	LIQUIDE LIMPIDE INCOLORE	--	--
Odeur:	Non disponible ou non applicable	--	--
Seuil d'odeur :	Non disponible ou non applicable	--	--
pH:	Non disponible ou non applicable	--	--
Point de fusion/	Non Pertinent	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
HYSO 99 - P20000A

congélation:			
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	82 °C	NF T67-101	--
Point éclair:	-7 °C	NF EN 2719	--
Vitesse d'évaporation :	Non disponible ou non applicable	--	--
Inflammation solides/gaz:	Non disponible ou non applicable	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible ou non applicable	--	--
Pression de vapeur:	11.9 mmHg (20°C)	--	--
Densité des vapeurs:	3.9	--	--
Densité relative:	0,733	ISO 649, ASTM D1298	--
Hydrosolubilité:	Non disponible ou non applicable	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible ou non applicable	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible ou non applicable	--	--
Température d'auto-allumage :	287 °C	--	--
Température de décomposition:	Non disponible ou non applicable	--	--
Viscosité:	< 7 mm²/s	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

	(40°C)		
Propriétés explosives:	Non disponible ou non applicable	--	--
Propriétés comburantes:	Non disponible ou non applicable	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	Non disponible ou non applicable	--	--
Liposolubilité:	Non disponible ou non applicable	--	--
Conductibilité:	Non disponible ou non applicable	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non disponible ou non applicable	--	--

Aspect et couleur: Raison : Non disponible ou non applicable
Composés Organiques Volatils - COV = 733 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.3 mg/l

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

N.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
HYSO 99 - P20000A

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number:	1993
IATA-UN Number:	1993
IMDG-UN Number:	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS)
IATA-Shipping Name:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS)
IMDG-Shipping Name:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class:	3
ADR - Numéro d'identification du danger :	33
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
N.A.	

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental:	Oui
IMDG-Marine pollutant:	Marine Pollutant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks:	-
ADR-S.P.:	274 601 640C
ADR-Code de restriction en tunnel:	(D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3
IATA-ERG:	3H
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Storage category:	Category B
IMDG-Storage notes:	-
Q.L.:	1L

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

Q.L.: 1L

Q.E.: E2

Q.E.: E2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

N.D.

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés :

HYDROCARBONS, C7-C9, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (CAS: 64742-49-0)

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

HYSO 99

hydrocarbures aliphatiques >= 30%

Maladies professionnelles

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français le cas échéant.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014))

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

HYSO 99 - P20000A

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
HYSO 99 - P20000A

LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Scénario d'exposition, version 1, 16/03/2015

Identité	
Désignation	HYSO 99
n° CAS	N/A
Numéro d'identification UE	N/A
N° CE	N/A
Numéro(s) d'enregistrement	N/A

Numéro du ES: 1	Titre	Utilisations industrielles - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
	date - version	10/03/2015 - V.1
	type	Utilisation industrielle
	Secteur(s) d'utilisation	SU22, SU3
	Catégories de produits	PC35_2, PC35_3
	Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4
	Catégories de processus [PROC]	PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13
	Catégories d'articles [AC]	Aucun

Numéro du ES: 1		Utilisation industrielle
titre abrégé		
Utilisations industrielles - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)		
Liste des descripteurs d'utilisation		
Secteur d'utilisation	SU22: Utilisations professionnelles - SU3: Utilisations industrielles	
Catégories de processus [PROC]	PROC7: Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels - PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées - PROC10: Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant. - PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	
Champ d'application de processus		
Aucun		
Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition		
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.		
Remarque		
Aucun		
1.1 Scénario contribuant		
titre abrégé		
Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts -Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts		
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]		
ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles		
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]		
Aucun		
Concentration de la substance dans le mélange		
Aucun		
Remarque		
Aucun		
Propriétés du produit		

Forme physique du produit: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Pression de la vapeur: Aucun

Temperature: Aucun

Degré d'empoussièrement: Aucun

volatilité: Aucun

Remarque: Aucun

Détermination de l'exposition

Détermination de l'exposition: Aucun

compartiments: Aucun

conditions spécifiques: Aucun

Descripteurs: Aucun

LEV: Aucun

Msafe: Aucun

Remarque: Aucun

Niveau d'exposition:

1. Niveau d'exposition

Niveau d'exposition - Valeur: 8 heures

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

Types de valeur - Niveau d'exposition: Aucun

Niveau d'exposition - Types de RCR: Aucun

2. Niveau d'exposition

Niveau d'exposition - Valeur: 45 °C

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

Types de valeur - Niveau d'exposition: Aucun

Niveau d'exposition - Types de RCR: Aucun

Fréquence et durée

Aucun

quantités utilisées

1900 kg/jour
38 tonnes/an

Informations complémentaires sur le fonctionnement

Aucun

Facteurs humains indépendants du management du risque

Surfaces épidermiques supposées d'être exposées:	Couvre une zone de contact cutané jusqu'à
D'autres facteurs:	Aucun
Remarque:	Aucun

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure et extérieure.:	Intérieur
Temperature:	45 °C
Taille de l'espace:	Aucun
taux minimaux d'aspiration pour le domaine d'utilisation (taux de renouvellement de l'air par heure):	15 Événement
Remarque:	Aucun

autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

1. autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

type: Aucun

Jours d'émission (jours/année): 20 jours par année

Facteur d'émission - Air: 1

Facteur d'émission - Eau: 0

Facteur d'émission - Sol: 0

Remarque: Aucun

Facteurs environnementaux

1. Facteurs environnementaux

type: Aucun

valeur: Aucun

Débit de l'eau de surface de réception.: Aucun

Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

Facteurs environnementaux: Aucun

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque: Aucun

STP

STP - effluent:	2000 m ³ /jour
STP - efficacité:	87,3 %
incidence globale de l'élimination des eaux usées RMM (%) sur place et à l'étranger (station d'épuration interne):	87,3 %
Type de station d'épuration (STP):	Station d'épuration STP municipale
Technique de traitement de la boue:	La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
STP - limite d'émission dans l'air:	Aucun
Remarque:	Aucun

Mesures de management du risque (RMM)

autre conseil de bonne pratique en plus du CSA REACH	porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. - Assurer une ventilation générale par des moyens mécaniques.
Mesures techniques de l'environnement	Aucun
Temps d'exposition	Aucun
Remarque	Aucun
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	Aucun
Prévention de la dissémination dans l'environnement	Aucun
Mesures d'élimination des déchets	Aucun

1.1 Scénario favorable à prendre en compte pour maîtriser l'exposition des travailleurs

titre abrégé

Aucun

Catégories de processus [PROC]

PROC7: Vaporisation dans un environnement et dans une application industriels -PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées -
PROC10: Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant. -
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

concentration de la substance dans la préparation/le mélange ou le produit

≥ 0 , < 100 %

Remarque

Aucun

Propriétés du produit

1. Propriétés du produit

Forme physique du produit: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à STP

Pression de la vapeur: Aucun

Temperature: Aucun

Degré d'empoussièrement: Aucun

volatilité: Aucun

Remarque: Aucun

Détermination de l'exposition

Aucun

Fréquence et durée

1. Fréquence et durée

durée: valeur: 8 heures

fréquence: valeur:

quantités utilisées

7133045 kg

Informations complémentaires sur le fonctionnement

Aucun

Facteurs humains indépendants du management du risque

Exposed Skin Area : -Couvre une zone de contact cutané jusqu'à
Other Factors : 820 cm²

Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

1. Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure.: Intérieur

Temperature: 45 °C

Taille de l'espace: Aucun

taux minimaux d'aspiration pour le domaine d'utilisation (taux de renouvellement de l'air par heure): 5
Événement

Remarque: Aucun

Mesures de management du risque (RMM)

autre conseil de bonne pratique en plus du CSA REACH	porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.
---	---

Mesures de protection techniques	Aucun
---	-------

Mesures personnelles de protection	Aucun
---	-------

Mesures d'organisation	Aucun
-------------------------------	-------